

Les présidentielles ne font pas le printemps

Comme tous les cinq ans, les élections présidentielles approchent à grand pas. L'occasion pour les candidats de promettre que demain, grâce à eux, tout ira mieux. Malheureusement, il faut bien reconnaître que les questions environnementales, pourtant capitales pour notre avenir commun, sont souvent oubliées, quand elles ne sont pas traitées avec mépris. Dans notre région, on sait que des politiques fraîchement élus ne portent pas l'environnement dans leur cœur: discours rétrogrades, suppression de subventions, menaces même pour la continuité de l'action associative et citoyenne sont notre lot quotidien.

Du côté des banques et de la finance, les mauvaises pratiques ont la vie dure: investissements à l'international dans des projets encore trop axés sur les énergies fossiles climaticides; évasion fiscale avec toutes les pertes induites pour l'économie... et quand des militants veulent attirer l'attention sur ce détournement de ressources fiscales, en réquisitionnant de simples chaises dans les agences bancaires par exemple, alors ce sont les puissances financières qui assignent les "lanceurs d'alerte" devant les tribunaux. Quel triste paradoxe!

La plupart des principaux candidats aux élections présidentielles remettent aujourd'hui en cause la sortie du nucléaire et la transition énergétique, peu d'entre eux souhaitent revoir le modèle productiviste qui guide notre économie, surtout en matière agricole, et les questions de santé ne sont que rarement traitées à l'aune des atteintes continuelles à l'environnement. Si les veuves de l'amiante reprennent courageusement leurs marches cette année, c'est certes pour réclamer que les empoison-



neurs soient enfin jugés au pénal, mais c'est aussi pour attirer l'attention sur d'autres poisons que sont les pesticides, les perturbateurs endocriniens et autres nanoparticules. Ces molécules sont mises sur le marché sans réel principe de précaution, et même quand on connaît leur dangerosité, les lobbies font pression pour en maintenir la commercialisation. Après le scandale de l'amiante, nous en connaissons hélas d'autres dans les années futures, ne serait-ce que celui des particules fines liées aux moteurs diesel qui tuent prématurément 42 000 personnes chaque année en France. Alors même si notre fédération est apolitique - il ne s'agit pas de donner une consigne de vote - ayons une pensée pour notre environnement et notre santé au moment de glisser notre bulletin dans l'urne.

Nicolas Fournier

■ 2 - Une nouvelle dynamique industrielle? - Pesticides, glyphosates... il faut s'en passer! ■ 3 - Une avancée de la réparation navale sur le port Est ■ 4 - Gravelines a mauvaise mine ■ 5 - AQUANORD Gravelines ■ 6-7 - SCoT: un vrai projet de territoire? ■ 8 - Les cocottes élevées en batterie n'ont plus la cote ■ 9 - La ZA Croix Rouge B et son barreau de contournement - Transport de matières dangereuses ■ 10 - Tous ensemble pour une plage propre ■ 11 - La foire aux n'importe quoi ■ 12 - "Les Veuves de l'Amiante" à nouveau en première ligne



Une nouvelle dynamique industrielle ?

• Lors des derniers scrutins municipaux, les listes en présence ont toutes plus ou moins joué la carte du renouveau industriel, s'engageant face au déclin économique et à la montée du chômage à préconiser un nouveau type de développement.

• Trois ans plus tard, qu'en est-il ?

• Deux exemples récents semblent prouver que les vieilles recettes du passé sont toujours à l'honneur :



• sous le fallacieux prétexte qu'il s'agirait d'un remarquable exemple d'économie "circulaire", l'entreprise belge **Indaver** va créer sur une partie disponible du site de Total une usine traitant des déchets réutilisables. Sur le papier, c'est merveilleux. Le problème, c'est qu'**Indachlor** nom de la nouvelle firme, fera circuler (!) chaque année par le rail et la route 40 000 tonnes de résidus chlorés jusqu'alors stockés en Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne, Irlande, aux Pays-Bas, etc. pour les transformer chez nous en acide chlorhydrique. En vue: un seizième site Seveso

• seuil haut, une A16 encore un peu plus accidentogène, du gaspillage énergétique et très peu d'emplois à la clé (une vingtaine). À noter que si le projet va à son terme, la nouvelle usine entrera en concurrence directe avec **Synthexim** implantée à Calais. Le président de cette firme ne voit pas cette arrivée d'un bon œil.

• deuxième exemple, d'une tout autre dimension, annoncé récemment par la presse: la venue de la **SNF Floerger**, une entreprise française leader mondial de polymères hydrosolubles: des polyacrylamides utilisés pour l'extraction du pétrole. Si l'opération se réalise à l'emplacement de la défunte SRD, il lui faudra 100 hectares avec appointements de proximité, étant entendu que l'entreprise exporte pour l'essentiel à l'international, et notamment 50 % de sa production aux États-Unis. Ce futur site Seveso seuil haut (un de plus!) emploierait à terme 1 000 salariés, ce qui, on le comprend, n'est pas pour déplaire aux politiques locaux. Sur un plan environnemental, l'on sait que le produit mis sur le marché, un gel obtenu par polymérisation ne serait pas toxique, sauf que le polyacrylamide est obtenu à partir d'acrylamides qui, eux, sous forme résiduelle, sont classés cancérigènes et mutagènes. Ces substances sont utilisées dans le traitement de l'eau, mais aussi l'extraction du gaz. En fait de gaz, il s'agit en l'occurrence de gaz de schiste produit, on le sait, par fracturation hydraulique. Un processus en vogue aux États-Unis, mais interdit par les autorités françaises. C'est sans doute pour cela que, lors de l'avènement de Trump aux États-Unis, le président de **SNF Floerger** s'est dans une interview félicité que celui-ci préconisait la suppression d'un certain nombre de normes environnementales. L'illustration d'un état d'esprit méritant réflexion et circonspection.

Jean Sename

Pesticides, glyphosates, ... il faut s'en passer !

• Le printemps est arrivé. Les jardiniers s'activent dans leurs potagers. Le gazon clairsemé va subir sa première coupe. Dans les immeubles, les peintres s'activent sur leur échelle... La tentation est grande, par facilité, méconnaissance des risques, sous l'influence de la publicité, d'avoir recours à des substances hautement toxiques pour mener à bien (?) ces travaux saisonniers.

• La France est de longue date le premier pays consommateur de pesticides à l'échelle euro-

• péenne, et cela en dépit des nombreux rapports inquiétants, alarmistes sur les dangers qu'ils présentent pour les personnes qui y sont exposées. Scientifiques, médecins, associations, ont eu beau lancer des appels à la prudence, à l'exclusion de ces produits de l'industrie chimique, le danger pour la santé comparable à celui présenté par l'amiante (voir page 12) reste entier.

• C'est bien pourquoi, à l'initiative d'*Agir pour l'Environnement*⁽¹⁾, un réseau d'associations



préconise 10 mesures à propos desquelles elles ont demandé aux candidats à l'élection présidentielle de prendre position. Les voici en résumé :

- 20 % de surfaces agricoles en bio et 50 % d'alimentation en bio en restauration collective en 2022.
- moratoire dès 2018 sur l'artificialisation et l'accaparement des terres agricoles.
- plan de désintensification de l'élevage pour permettre des productions au pâturage et en plein-air.
- reconnaître les droits d'usage collectifs sur les semences.
- diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole en 2050.
- instauration d'un périmètre de protection de 100 m contre les pulvérisations de pesticides.

- interdiction immédiate des pesticides les plus dangereux (glyphosate, principe actif du roundup).
- mise en place une nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) véritablement écologique.
- Dès cette année, organisation d'États Généraux de l'agriculture et de l'alimentation. Réforme de la gouvernance des instances agricoles par l'instauration d'un pluralisme syndical et l'ouverture effective aux acteurs de l'agriculture citoyenne.
- interdiction stricte de la culture des OGM agricoles et de l'importation d'aliments contenant des OGM, y compris pour l'alimentation animale.

J. S.

(1) **Agir pour l'Environnement**
2 rue du Nord – 75018 PARIS

Une avancée de la réparation navale sur le port Est

En présentant un dossier soumis à enquête publique jusqu'au 13 avril en mairie de Dunkerque et de Saint-Pol-sur-Mer, la société néerlandaise Damen Shiprepair Dunkerque répond à des préoccupations de longue date de la part des associations locales de l'environnement.

En effet, l'Adelfa considère qu'un port de l'importance de Dunkerque se doit de disposer d'un équipement de maintenance des navires à la hauteur des enjeux économiques et environnementaux de la place portuaire.

Avec le concept de développement durable, les différents impacts liés aux opérations de sablage et de peinture des navires doivent être correctement évalués puis limités de telle sorte que la qualité chimique des eaux et des sédiments superficiels du bassin de la réparation navale soit à un niveau compatible avec les usages du milieu; en particulier les eaux sor-

tant par les écluses maritimes en contact avec la mer du Nord et la zone Natura 2000 en mer également les prises d'eau de mer de l'usine sidérurgique Arcelor Mittal et Centrale DK 6.

Les métaux lourds sont présents à des degrés différents et c'est en fonction des niveaux constatés que la destination des sédiments éventuellement dragués est autorisée (immersion en mer ou traitement à terre avec valorisation).

Les peintures antisalissures au tributylétain (TBT) sont aujourd'hui proscrites par la loi et la présence de ce polluant est en nette diminution ce qui est plutôt rassurant.

Cette régularisation au titre des ICPE représente une réelle avancée dans les connaissances des sources de pollution chronique sur le domaine portuaire.

Michel Mariette



Nucléaire : Gravelines a mauvaise mine

On a échappé de peu fin 2016 au retour à la bougie. En effet pendant plusieurs semaines, alors que l'hiver pointait le bout de son nez, la moitié des réacteurs de la centrale nucléaire de Gravelines, trois sur six, étaient à l'arrêt. Tous suite à la découverte d'anomalies techniques ou de fabrication.



Ainsi – et c'est une vieille histoire – depuis plusieurs années l'on savait qu'au fond de la cuve du réacteur n° 1, une pénétration risquait de fuir suite à un défaut d'étanchéité. Arrêté le 13 août, le réacteur n'a pu redémarrer que le 19 novembre après des mois de réparations avec le concours de robots et de 110 agents pour un coût global de 50 millions d'euros!

Le réacteur n° 4, lui, a été stoppé d'octobre 2016 à janvier 2017 suite à la découverte d'un excès de carbone dans l'acier de générateurs de vapeur forgés au Japon. Anomalie

sérieuse puisqu'elle fragilise cet échangeur de températures où l'eau circule à 320° sous la pression de 155 bars! On notera que ce type d'anomalie ne concerne pas seulement Gravelines, et qu'elle a fait l'objet d'une plainte auprès des tribunaux pour falsification de documents de contrôle par Areva... Ainsi va le quotidien de la centrale de Gravelines qu'EDF entend pourtant exploiter jusqu'à 60 ans.

Gravelines a pris un coup de vieux

Et oui Gravelines vieillit! Relayée voici peu par la presse dans une déclaration comme si c'était une évidence, la direction de la centrale a donc évoqué une poursuite de l'exploitation des six réacteurs jusqu'à 60 ans « dans des conditions optimales de sûreté et de sécurité » Ben voyons...! Au vu des problèmes rencontrés ces derniers temps alors même que lesdits réacteurs ont plus de 30 ans, les riverains que nous sommes peuvent légitimement éprouver quelques craintes quant à ces velléités de doubler la mise. D'abord on rappellera que ce n'est pas EDF qui peut décider ou non de prolonger l'exploitation de réacteurs, mais l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) au vu de leur état de santé.

Ensuite - et nous prenons à notre compte l'analyse de notre fédération nationale, France Nature Environnement (FNE) - « l'industrie nucléaire est une originalité dans le système industriel. Normalement plus une industrie se développe, plus ses prix baissent. Il se passe exactement le contraire pour le nucléaire dont les prix augmentent à chaque nouvelle série. ». C'est le cas pour l'EPR dont le prix ne cesse de flamber. Et la FNE d'ajouter: « pire encore, les centrales sont à peine assurées, au maximum pour 700 millions, alors que l'IRSN évalue le coût d'un accident moyen à 150 milliards et le coût d'un accident grave à 400 milliards. Dans ce cas, comme au Japon, les citoyens devront payer. »

Ils vont déjà payer pour les 3 milliards de rallonge que le gouvernement vient d'octroyer à EDF et les 5 qu'Areva a obtenus dans la foulée. Or depuis ces derniers jours, nul n'ignore plus qu'EDF et Areva ne sont guère fiables au vu des dissimulations et autres tromperies ayant accompagné la réalisation calamiteuse de la cuve et d'autres équipements essentiels de l'EPR de Flamanville.

J. S.

Risques littoraux :

un PPRL étriqué pour le secteur de Gravelines

La fédération Adelfa et l'association ADELE se sont mobilisées en apportant chacune une contribution écrite lors de l'enquête publique ouverte sur le **Plan de Prévention des Risques Littoraux** (PPRL) du secteur Gravelines Grand-Fort-Philippe Oye-Plage.

Selon les conclusions de la commission d'enquête, les associations auraient confondu dans leur "naïveté", PPRL et PAPI (1) et de nombreuses observations relevaient par voie de conséquence du "hors sujet".

(1) PAPI: Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations



À titre d'exemple, à propos de la prise en compte simultanée d'une submersion marine et d'une crue venant de l'intérieur, la modélisation s'avérant difficile à réaliser et compte tenu de la faible probabilité de conjonction des phénomènes, le choix a été fait de ne traiter que le risque de submersion. Idem pour le risque de tremblement de terre, les risques Seveso, etc.

Toujours est-il que la population ne comprend pas que le PPRL ayant vocation à agir sur la prise en compte du risque au plan "urbanisme" ne prévoit pas d'ouvrages de protection au sein des zones inondables alors qu'elle est assujettie depuis 2016 à la taxe GEMAPI (2).

Il est pourtant rappelé avec insistance qu'une zone protégée par un ouvrage reste une zone inondable (en cas de défaillance de l'ouvrage).

Les travaux de protection collective sont du ressort du PAPI du Delta de l'Aa, labellisé en décembre 2016. Des actions seraient prévues par exemple sur les digues Taff et 1925, également sur les dunes du Platier d'Oye.

Pourtant si des espaces de terrains sont nécessaires pour réaliser des protections supplémentaires ou conforter des ouvrages, nous, as-

sociations, considérons que c'est du ressort de l'aménagement du territoire. Or les aménagements portuaires actuels et futurs repris sur la commune de Gravelines seraient "hors sujet".

S'agissant de la Centrale nucléaire de Gravelines complètement oubliée dans le PPRL, cette installation sous contrôle de l'Autorité de Sécurité Nucléaire, bénéficie d'un document relatif à la submersion (avec des aléas retenus supérieurs aux aléas PPRL). La Commission a quand même estimé que le site nucléaire aurait dû être joint à la note de présentation.

À propos de l'incidence des travaux d'extension du port de Calais, susceptibles d'impacter le rivage au niveau d'Oye-Plage, c'est aussi du "hors sujet"!

En conclusion, nos associations considèrent que ce PPRL est loin de répondre à l'ensemble des préoccupations d'une population littorale déjà exposée aux risques nucléaire et, industriel Seveso sans oublier les transports de matières dangereuses par voie maritime et terrestre.

M. M.

(2) GEMAPI: Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations

AQUANORD Gravelines, le Comité de Surveillance en ordre de marche

Pour les associations de défense de l'Environnement du secteur Calais-Dunkerque, c'est une très bonne nouvelle à plusieurs titres:

- tout d'abord, il convient de rappeler que les associations ont toujours soutenu le développement de filières aquacoles qu'elles soient mytilicoles soit relevant des élevages de poissons d'eau de mer eu égard à la diminution des ressources halieutiques en Manche Est - mer du Nord;
- les dispositions de l'arrêté préfectoral datant du 27 09 1996 imposant un programme de suivi sont respectées;
- les eaux aquacoles se rejettent dans un canal commun aux effluents rejetés par EDF CNPE et il est utile de pouvoir disposer des flux de pollution venant de la ferme Aquanord d'une part, du CNPE d'autre part;
- Il est nécessaire de pouvoir vérifier que les eaux chaudes et froides utilisées par Aquanord sont impactées ou non par les activités portuaires voisines au niveau du Port Ouest de Dunkerque.

Depuis le 22 septembre 2009, le comité ne s'était pas réuni; la reprise en 2013 par le groupe Gloria Maris a permis de réactiver ce comité avec une première réunion le 27 octobre 2016.

À noter que l'écloserie marine fait également partie du Groupe Gloria Maris, mais relève aujourd'hui du régime déclaratif.

La DDPP 59 assure la mission d'inspection pour le compte de l'État.

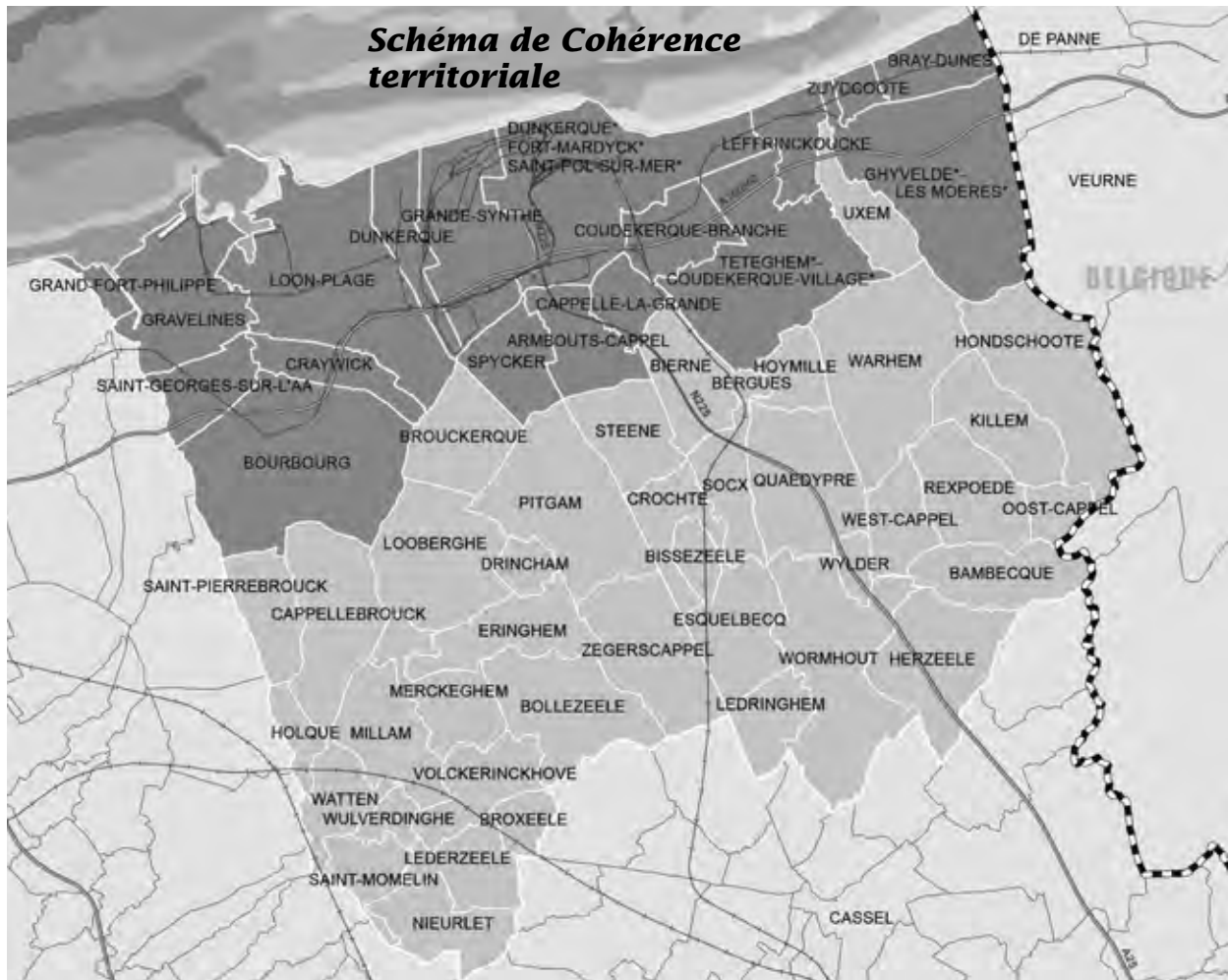
Cette première réunion a permis d'apporter des informations sur l'exercice 2014-2015:

- Ont été constatés que la biomasse de bars et daurades en stock, soit environ 1 500 t, est répartie équitablement entre les deux espèces;
- une nette diminution des mortalités dans les bassins;
- une utilisation d'antibiotiques en diminution
- s'agissant du suivi, les normes fixées par l'arrêté sont respectées notamment au niveau des nutriments; à signaler que les opérations de dragages (entretien et travaux neufs) du GPMD contribuent à modifier la turbidité dans la colonne d'eau;
- IFREMER considère que les sédiments superficiels remis en suspension lors des opérations peuvent s'avérer être des réservoirs à vibrions;
- la recherche des vibrions, effectuée par un laboratoire de Brest sur bassin API, peut être sujette à interprétation selon la représentante d'IFREMER;
- à noter un bon relationnel avec le service environnement du CNPE EDF Gravelines (au niveau de la transmission des informations);
- une deuxième réunion est programmée en juin 2017.

M. M.



SCoT



Un nouveau SCoT pour 250 000 habitants sur 62 communes dont certaines associées

■ La Communauté urbaine de Dunkerque regroupe 17 communes

■ La Communauté de communes des Hauts de Flandre regroupe 40 communes

En France depuis de nombreuses années, les territoires à l'échelle d'un bassin d'emploi ont été dotés de documents d'urbanisme pour la planification de/des aménagements de leurs espaces.

Pour le Dunkerquois c'étaient, entre autres, le SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) en 1974, le Schéma Directeur en 1990, le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) en 2007... une succession de documents d'urbanisme censés contrôler le développement harmonieux de notre territoire... Le SCoT approuvé en juillet 2007 couvre les cinq Communautés de Communes de l'époque et la CUD, pour une population de 270 000 habitants.

En septembre 2015 sa mise en révision a été actée dans la perspective de l'élaboration d'un nouveau projet de territoire pour la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (fusion de quatre intercommunalités, la Communauté de Communes du Pays de Cassel s'étant rattachée à la Flandre intérieure).

Petit rappel: dans une commune, la construction, la réhabilitation d'un bâtiment, les aménagements urbains... doivent se faire dans le cadre d'une réglementation stricte d'urbanisme. Cette réglementation est aujourd'hui reprise au sein d'un document d'urbanisme appelé POS (Plan d'Occupation des Sols), ou PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Ces POS/PLU/PLUI doivent eux-mêmes être conformes au SCoT, d'où l'importance de cette mise en révision pour les perspectives d'aménagement de notre territoire...

L'Adelfa s'est adressé en début d'année Au Président du SCoT (Bernard Weisbecker) pour appeler à la mise en place de phases de concertation avec le milieu associatif dans le cadre de cette révision; nous estimons que le milieu associatif que nous représentons est là pour apporter un éclairage de "terrain".

De fait nous avons été reçus les 24 avril et 9 décembre 2016 par le Président du SCoT



un vrai projet de territoire ?

accompagné de ses techniciens responsables de cette révision.

Parmi les sujets abordés lors de la première réunion, nos préoccupations exprimées

- le volet littoral avec la prise en compte de l'érosion du trait de côte, des risques de submersion marine (le nouveau quartier Neptune...);
- la cohérence avec le schéma d'aménagement de la province de Flandre occidentale (B);
- les conséquences pour l'aménagement urbain de la mise en œuvre des PPRT (extension des activités d'Air Liquide);
- la mobilité et le tout-voiture, l'importance des déplacements domicile-travail;
- le transport et le stockage des matières dangereuses;
- l'extension des zones commerciales notamment en zone rurale (Faubourg de Cassel!), les déséquilibres commerciaux;
- le développement "exponentiel" des installations et bâtiments nécessaires pour accueillir les élevages intensifs (poulets et porcs);
- les conditions favorables au développement des circuits courts (élevage et cultures maraîchères);
- les incidences de la mécanisation en agriculture;
- le schéma de développement des infrastructures portuaires et le lien avec le SCoT;
- l'identité paysagère de la Flandre maritime;
- les conditions d'accueil des touristes;
- les problèmes liés à l'accueil sur notre territoire des migrants venant des pays en guerre et souhaitant rejoindre leur famille en Angleterre;
- La question fondamentale du chômage impliquant le choix d'un autre mode de développement;
- l'urbanisation et l'étalement urbain, l'extension des lotissements en milieu rural;
- le manque de médecins;
- la raréfaction des services publics en zone rurale;
- la ressource et la gestion de l'eau, les waterings et l'avenir de leur gestion;
- les pollutions persistantes, les risques mal maîtrisés.

Pour la seconde réunion un projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) nous a été communiqué, c'est ce sur ce projet que nous nous sommes exprimés. En préalable il nous est dit que ce PADD a été validé lors du dernier Conseil Syndical (l'affaire est déjà bouclée!) et que le DOG (Document d'Orientation Général) est en cours d'écriture, et que l'approbation finale du SCoT est prévue pour fin 2018...

Le site internet du SCoT a été réinitialisé donc accessible, une exposition du projet de SCoT sera visible dans différentes mairies cette année et quatre réunions publiques d'information/concertation (?) ont été ou vont être organisées...

Nos remarques, préoccupations exprimées

- L'ensemble des remarques faites le 24 avril sont toujours en question et ce PADD est un document "bisounours" destiné à ménager tous les points de vue;
- Le volet maritime du territoire (180'...) est inexistant;
- À aucun moment les questions de l'artisanat ou de l'économie sociale et Solidaire ne sont évoquées... alors que c'est bien dans ces domaines qu'un nouveau projet de société pourrait trouver sa place;
- Si l'on veut éviter la périurbanisation, il faut accompagner les paroles d'actes forts: respect absolu des documents d'urbanisme et leur non-contournement, fiscalité foncière réajustée entre l'urbain et le rural;
- Il faut reconquérir le cœur des villages en les densifiant et stopper les lotissements "dortoirs" périphériques et y prévoir du logement social;
- Il faut une véritable politique de transport en commun sur l'ensemble du territoire (extension du périmètre d'action du TC urbain) et de transport "doux" (vélo...);
- Il faut stopper les grandes implantations commerciales banalisant les entrées de ville et miroir aux alouettes de la création d'emploi... Leurs grandes nappes de parking devraient être remplacées par des parkings souterrains ou en silo comme dans les pays nordiques;
- Pour l'environnement: peu de place dans ce PADD, que ce soit dans les domaines de l'eau, de la qualité de vie (responsable en partie de la décroissance démographique), des pollutions et risques industriels, de l'agroalimentaire et des cultures intensives (produits phytosanitaires...), de l'agriculture urbaine;
- N'oublions pas que nous sommes un territoire de polder: on doit en avoir la lecture en le parcourant: maintien et surtout remise en place de zones humides, de pâtures, des fossés (un arbre coupé - un arbre planté).

Jacky Bricout



Les COCOTTES élevées en batterie n'ont plus la COTE



Pitgam, Zegerscappel, Bourg, Hondschoote, Bambecke, Wormhout, Noordpeene, Esquelbecq, Les Moères, etc. etc.: l'élevage industriel des productions animales en Flandre bat son plein, tout en s'installant dans la démesure. 100 000 poules ici, 3 000 à 4 000 porcs ailleurs, 1 000 vaches là-bas: le monde agricole et les grands groupes qui le dominant semblent pris de frénésie, alors même que les marchés se trouvent saturés,

que les cours chutent, que les professionnels y trouvent de moins en moins leurs comptes et que les consommateurs légitimement inquiets s'interrogent sur la qualité des produits qui leur sont proposés. S'en suivent des problèmes d'eutrophisations des eaux du littoral et de l'arrière-pays qui reçoivent en abondance les nitrates résultant de ces pratiques, sans oublier les produits chimiques et pharmaceutiques administrés au bétail. Oui, le recours quand il est abusif dans l'agriculture traditionnelle aux engrais, aux pesticides, aux perturbateurs endocriniens sans réels contrôles constitue un risque sanitaire, d'abord pour leurs utilisateurs, mais également pour les riverains et l'ensemble de la population.

Autant de raisons pour que l'Adelfa et les associations affiliées militent en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement, responsable et durable.

Haro sur l'œuf produit en batterie

C'est pourquoi elles accueillent comme une bonne nouvelle le fait qu'un nombre grandissant de supermarchés, d'hôtellerie, de restauration collective, d'industries alimentaires se sont engagés à cesser d'acheter, vendre ou utiliser des œufs de poules élevées en batterie (code commençant par le chiffre 3 inscrit sur la coquille des œufs).

Bien sûr le problème est d'abord financier. L'œuf "produit en plein air" coûte un peu plus cher que celui produit en cages surpeuplées où les volailles confinées sur plusieurs étages ne voient pas le jour, ni ne picorent le moindre végétal encore sur pied.

Faut-il s'étonner dès lors que l'on assiste, en cas de grippe aviaire ou d'épidémie mal définie, à de véritables hécatombes dans ces élevages d'animaux mal traités et donc malheureux quoi qu'en disent les exploitants. Des exemples régionaux récents, telle l'hécatombe survenue dans un élevage des Moères, attestent de cette dérive initiée par des professionnels de l'industrie incitant les éleveurs à investir dans un système voué à terme à l'impasse.

J. S.

10 hectares consacrés au maraîchage bio au Prédembourg à Grande-Synthe

Plusieurs articles de ce numéro sont consacrés aux risques que la pollution, qu'elle soit d'origine chimique ou non, fait courir à la population. C'est le cas des pesticides, comme de l'amiante. Leurs effets cancérigènes ne peuvent plus être mis en doute.

Raison de plus pour se féliciter du fait qu'à Grande-Synthe où la municipalité n'est pas la dernière à prendre des initiatives bénéfiques pour la santé de la population, un vaste projet de maraîchage biologique se concrétise suite à l'achat par la ville d'un terrain agricole de 10 hectares dans la zone du Prédembourg. Entre Arcelor et Air Liquide.

Certes la facture assumée par Grande-Synthe n'est pas négligeable (1 million d'euros), mais nul n'ignore – et les agriculteurs en premier – que la terre agricole n'est pas donnée, au point d'ailleurs que nombre de futurs jeunes exploitants sont contraints de s'endetter lourdement pour pouvoir travailler une parcelle de dimension raisonnable.

Comme annoncé par Damien Carême, maire de la commune, l'objectif poursuivi est de regrouper sur ces 10 hectares des professionnels du biologique assurant une production en circuit court. Au cœur de l'exploitation, une ferme multi-services assurera l'écoulement des produits, tout en se livrant à un travail d'information des consommateurs. Quant aux exploitants, ils joueront la carte, non pas de la concurrence, mais de la complémentarité.

En tout cas, en des temps où les personnes avisées s'inquiètent à juste titre des pratiques contestables de l'industrie phytosanitaire (cf Monsanto notamment), la démonstration devrait être faite, sur une plus grande échelle que ce que l'on rencontre actuellement, qu'un avenir sans pesticides est possible. Et à encourager !



La ZA Croix Rouge B et son barreau de contournement :

Le rêve d'un élu, notre cauchemar

La mise en œuvre d'une "rocade" au Faubourg de Cassel va délester le flux de circulation du RD 916 et "permettre" d'urbaniser 28 hectares de terres agricoles/zones humides au travers d'une opération "zone de la Croix Rouge B" destinée à implanter de nouvelles surfaces commerciales...

Voilà le projet que nous a présenté le 23 novembre 2016 le Président de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre!

Précisions que semble avoir oublié de prendre en compte l'aménageur, le secteur Nord de ce site :

- est inscrit en zone humide dans le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique)
- est repris en ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) de type 1,
- doit permettre de maintenir la visibilité de Bergues par un couloir non bâti ou à construction à hauteur limitée (SCoT 2007)...

Administrativement au vu des documents d'urbanisme ce projet en l'état n'est pas légal... mais peu importe, un avocat missionné par l'aménageur s'est évertué à découdre toutes ces réglementations...

L'Adelfa met en doute l'efficacité de ce nouveau "barreau de contournement", qui ne délester pas la circulation sur ce secteur et desservira surtout les nouveaux commerces. Une fois de plus au nom de la création d'emplois et de la consommation, on s'assied sur les documents d'urbanisme, les préconisations pour stopper l'artificialisation des sols...



© C. Vermersch

Cette photo prise le 19 novembre 2016 après un important épisode pluvieux, mais pas exceptionnel, illustre bien le classement du site en zone inondable, là où doit être construit ce fameux "barreau de contournement"...

On aurait pu en installer des maraîchers sur ces bonnes terres: dix au moins qui nous auraient produit des bons fruits et légumes pour 500 foyers tout en favorisant la biodiversité... Adieu les belles troupes de vanneaux qui venaient se nourrir dans ces belles pâtures humides!

L'Adelfa s'oppose à cette fuite en avant d'aménagements insensés de nouvelles zones commerciales, au détriment des zones agricoles ou (et) naturelles et des commerces de proximité des centres-villes...

Nous refusons la bétonisation de la terre pour une croissance infinie, les utopistes ne sont pas ceux que vous croyez l'être... ce sont les bétonneurs qui le sont... de croire que les ressources de notre planète sont infinies...

J. B.

Transport de matières dangereuses :

Autopsie d'un accident

« ...Le lundi 14 novembre 2016, le long de la route de la Colme, entre Spycker et Looberghe, un poids lourd rempli de gasoil s'est couché le long du canal à hauteur de Brouckerque, les secours... » Voilà comment a été relaté dans le Phare, journal de la Presse hebdomadaire du Dunkerquois, un incident de la circulation...

Retraduit en langage normal ça donne: Brouckerque, le long de la rivière de la Colme, à hauteur du Stalenbrugghe, sur la RD 3 servant de déviation aux flux importants de la RD 300 (Loon Plage/Saint-Omer) en travaux, un camion citerne d'une capacité de 34 000 litres d'essence (Super) s'est retrouvé en équilibre sur le rail de sécurité à 40 m de l'Oxydyc d'Air Liquide,

240 m des deux gazoducs des Hauts de France..., le tout à une dizaine de mètres d'un groupement d'habitations...

Et bien ils ont eu chaud les riverains ce jour-là, tous les éléments pour un cocktail explosif étaient réunis, manquait l'allumette...

Voilà pourquoi l'ADELFA souhaite que les risques technologiques soient vraiment pris en compte dans l'élaboration du nouveau SCoT...

J. B.



Tous ensemble pour une plage propre



Dans la nuit du 12 au 13 janvier dernier, la tempête Egon a sévi sur notre littoral faisant chuter un imposant blockhaus de la batterie de Zuydcoote, et surgir une ancienne digue datant de 1900, que l'on n'avait pas vu depuis des décennies...

Mais surtout, hélas, la tempête nous a amené sur nos plages un nombre impressionnant de déchets: plastiques en tout genre, cordes, verres, métaux.

L'association ADELE a organisé dans l'urgence un nettoyage de plage sur le secteur de Lefrinckoucke. En effet, il fallait agir vite et avant qu'un fort coup de vent n'emporte ou ne recouvre les déchets.



FESSENHEIM : Acharnement thérapeutique

Une fois encore, nos autorités tergiversent et décident de ne pas décider sous la pression du lobby EDF et d'intérêts très, très particuliers.

Nous faisons nôtre le questionnement de Greenpeace : « *combien de temps encore l'entreprise publique EDF criblée de dettes va-t-elle décider seule de la politique énergétique de la France ?* »

Nombre d'entre vous ont répondu à l'appel et ce, malgré une météo désavantageuse (environ 80 personnes) mais devant l'ampleur et la quantité des déchets, nous n'avons pu en ramasser qu'une petite partie...

En vu d'une meilleure organisation et efficacité, l'ADELE a pour projet de faire appel à toutes les associations et structures, utilisatrices ou actrices de la plage, pour former un collectif. En ceci, elle serait aidée par le SIDF qui apporterait sa contribution en termes logistiques.

À noter que ce projet s'inscrit dans la démarche de réduction des déchets marins du programme national de prévention des déchets et répond au programme de mesures Manche Est - Mer du Nord approuvé par arrêté inter-préfectoral du 15 avril 2016 au niveau des objectifs environnementaux en rapport avec le descripteur n° 10 relatif à la préservation des espèces et habitats de la présence des déchets tout particulièrement dans les zones littorales.



Ce collectif prendrait la forme d'un réseau que l'on pourrait activer en urgence en cas de tempête ou d'arrivées massives de déchets sur nos plages.

Chaque organisation nommerait un référent qui pourrait faire circuler les informations sur la situation d'urgence, auprès de ses membres, bénévoles ou adhérents.

Pour une lecture rapide des mails d'avertissement envoyés par l'ADELE, nous proposons que ce collectif se nomme CAPP: Collectif d'Acteurs de la Protection de la Plage.

Si ce projet vous intéresse, si vous y êtes sensibles, vous pouvez nous contacter au 0620635081.

Au vu de vos réactions que nous espérons nombreuses, l'association ADELE montera une réunion avec l'ensemble des adhérents à ce projet, pour mettre en place les différentes modalités et recueillir vos idées et souhaits à ce sujet.

Dans l'intérêt commun de préserver la beauté de notre littoral, l'ADELE compte sur vous.

La foire aux n'importe quoi

Noël aux chandelles chez Versalis

Chez Versalis (ex-Polyméri Europa), la torche brûle suite à de fréquents dysfonctionnements des installations. Chez les riverains de l'usine, c'est plutôt le torchon qui brûle, car les illuminations qui s'ensuivent s'accompagnent de rejets polluants tout à fait désagréables. Ce fut encore le cas le soir de Noël dernier, ainsi que le relate un témoin de ces débordements intempestifs.

« Versalis : la normalité dans l'anormalité, c'est la réponse que l'on vous fait quand vous questionnez sur l'énorme torchère du site régulièrement enflammée... »

Les illuminations de Noël offertes par l'usine pour le 25 décembre dernier à 23h. On se croyait en plein jour d'apocalypse avec des fumées et une odeur d'enfer. Présents sur le site depuis cinq minutes, le service de sécurité nous a demandé de dégager. Il n'y a rien à photographier! »



© Bricout

Déforestation

On prétendra bien sûr que c'était pour la bonne cause. N'empêche qu'en ce moment, le cœur de Dunkerque est le théâtre d'une vaste entreprise de déforestation. Ce n'est pas comme en Amazonie certes, mais ça lui ressemble. Coup sur coup... de haches et de tronçonneuses, des dizaines d'arbres élancés dont certains avaient échappé pendant la guerre aux occupants allemands créateurs du pieu Rommel, ont mordu définitivement la poussière. Cela est advenu aux confins du Parc de la Marine, là où s'élevait naguère l'école dite du Parc du même nom. Non loin de là, ce fut le tour du modeste square Guynemer jouxtant le monument des fusiliers marins, dont les vénérables végétaux furent

tronçonnés non moins inexorablement. Dernier épisode intempestif de cette entreprise de déforestation : la bordure saint-poloise ombragée de la pénétrante séparée en deux tronçons par feu le canal de Mardyck s'est trouvée rati-boisée dans les grandes largeurs.

Certes il fut dit et écrit que, question environnement on ne perdrait rien au change. Sauf que, à la place des arbres sacrifiés, ont été plantés des bouleaux, essence locale il est vrai, mais qui disperse au printemps un pollen abondant générateur d'allergies. Alerte a été lancée aux décideurs locaux en espérant qu'ils changeront leurs bêtes d'épaule et que chacun pourra un jour (lointain) prendre agréablement l'air sous de nouvelles et inoffensives frondaisons.



© X. Vilain

"Les Veuves de l'Amiante" à nouveau en première ligne



Il y a vingt ans les premières plaintes ont été déposées et aujourd'hui les dossiers sont toujours à l'instruction. Les membres de l'Association Régionale des Victimes de l'Amiante (ARDEVA) ont manifesté à nouveau leur colère, le mardi 4 avril à Dunkerque, en faisant symboliquement le siège de la sous-préfecture et du tribunal de grande instance. Ils ne crient pas vengeance, mais réclament logiquement que les responsables de l'usage industriel de ce matériau dont on savait qu'il était cancérigène aient à répondre de leurs actes au pénal devant la Justice. Il y a une dizaine d'années, un tel procès a eu lieu en Italie. En France c'est l'attente insupportable, à croire que l'autorité judiciaire sans doute influencée par de puissants lobbyistes joue la montre guettant la disparition progressive des ultimes victimes de ce fléau.

Le 4 avril, deux à trois cents retraités de la navale, du port, de la sidérurgie, d'autres entreprises ayant manipulé ce produit hautement toxique, ont accompagné des veuves portant le portrait de leur conjoint décédé du cancer

de l'amiante. Des veuves affichant de façon émouvante leur détermination à ne pas oublier les drames vécus par leurs proches et qui ont exprimé leur incompréhension et leur courroux lorsque leur délégation conduite par le président Pierre Pluta ne fut pas reçue comme elle le souhaitait par le sous-préfet, mais par l'un de ses collaborateurs.

Mettre fin à l'impunité

C'est sur les marches du Palais de Justice que symboliquement le défilé s'est terminé par la prise de parole d'abord du président de l'ARDEVA, puis de celui du Comité Anti-Amiante de Jussieu à Paris. Tous deux ont souligné avec force leur volonté, partagée par les militants, de ne pas baisser les bras, mais de poursuivre une action publique initiée en 2004. Par le biais d'une lettre ouverte, ils ont adressé aux candidats à l'élection présidentielle trois propositions visant à « *mettre fin à l'impunité en matière de catastrophes sanitaires et environnementales* ». Comment? En infligeant des amendes aux contrevenants, proportionnelles aux bénéfices qu'ils auront réalisés en ne respectant pas la réglementation, en inscrivant dans le code pénal une infraction d'homicide délibéré à l'égard de ceux qui savaient les risques encourus et n'ont pas agi ; enfin en donnant à la Justice les moyens de se prononcer dans des délais raisonnables.

L'Adelfa était représentée à cette manifestation, les organisateurs ayant donné leur accord, pour qu'au-delà de l'amiante, la mise sur le marché d'autres polluants (pesticides, perturbateurs endocriniens, etc.) qui altèrent gravement la santé de la population, puissent faire l'objet d'interdiction et leurs exploitants jugés.

J. S.



Directeur de la publication :
Nicolas Fournier

Réalisation :
François Vandebunder
imprimé sur papier recyclé

Le prix de l'abonnement : 5 €

ISSN 1293-5484



Fédération d'associations
de l'environnement

Maison de l'Environnement
106, avenue du Casino
59240 Dunkerque
Tél. 03 28 20 30 40

www.adelfa.org

L'ADELFA bénéficie du concours
de la ville de Dunkerque,
de la Communauté Urbaine
de Dunkerque